

Ville de Laventie




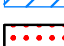

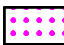

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Zoom sur zone 1AUa "cœur de ville", échelle 1/2500
Zoom, version avant modification

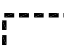

Légende :

----- Limites de zones





Zones urbaines :

-  UB : Zone urbaine correspondant au centre-bourg du village
-  UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
-  Périmètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.G.) (art. L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
-  Secteurs dans lesquels sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
-  Secteurs dans lesquels sont imposés 50% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
-  UE : Zone urbaine à vocation économique
-  UH : Zone urbaine à vocation d'équipements




Zones naturelles :

-  N : Zone naturelle protégée
-  NI : Zone naturelle à vocation de loisirs

Zones agricoles :





-  A : Zone agricole
-  Aa : Zone agricole à vocation d'activité
-  Ae : Zone agricole à vocation d'équipement
-  Aj : Zone agricole à vocation de jardins ouvriers

Zones à urbaniser :




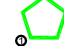
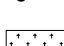
-  1AUa, 1AUb : Zone d'urbanisation future, de court terme
-  2AU : Zone d'urbanisation future, de long terme
-  1AUE : Zone d'urbanisation future, à vocation activité

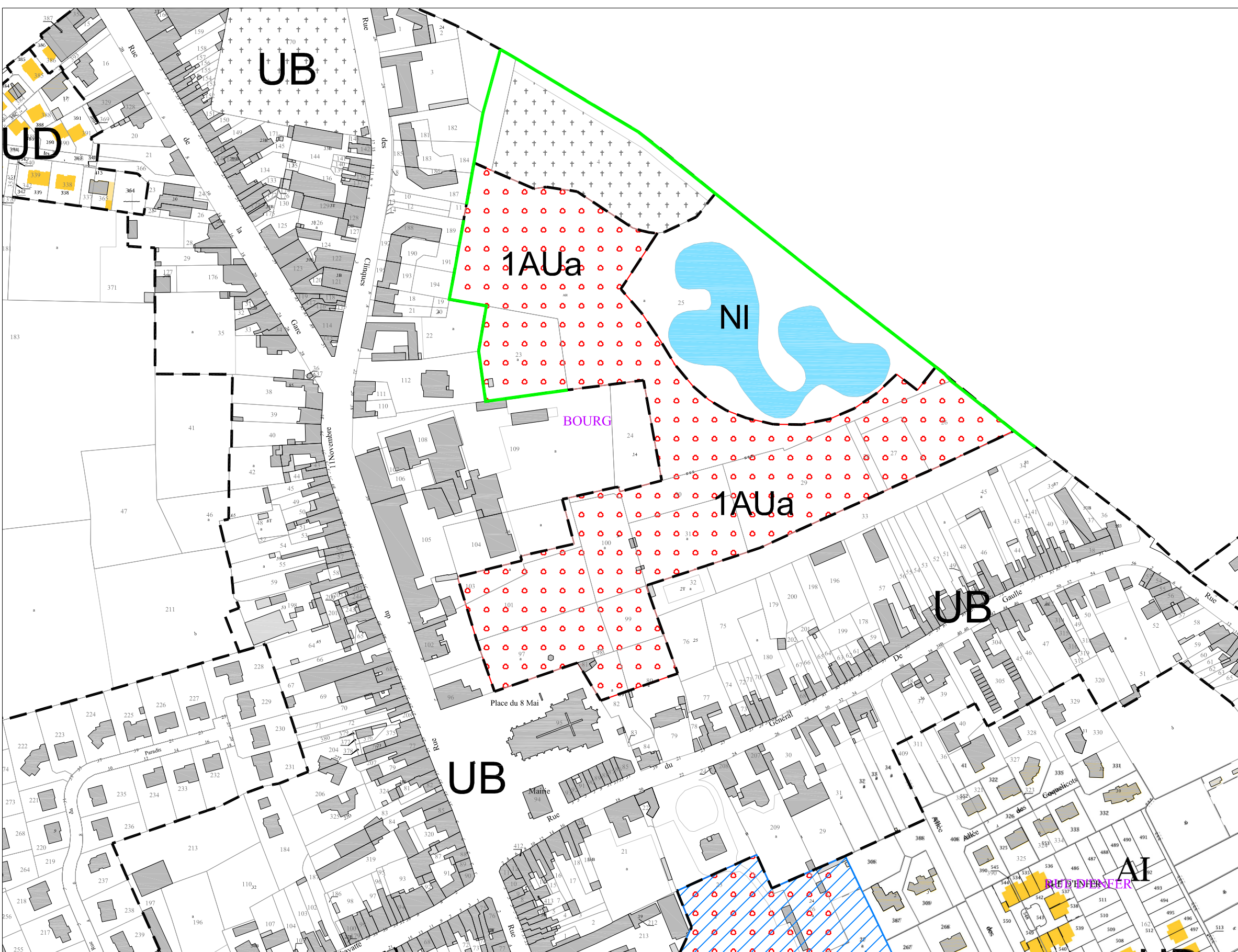
Éléments de paysage et éléments patrimoniaux à protéger (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme) :

Éléments du paysage naturel :

-  Etangs, mares
-  Fossés
-  Haies champêtres
-  Entités boisées

Éléments repérés conventionnels

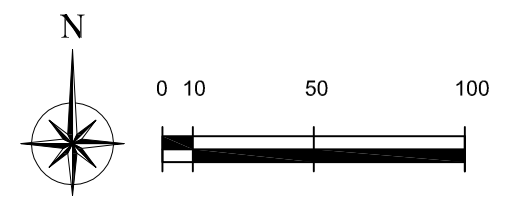
-  Bâtiments durs ou légers récemment construits (mise à jour du cadastre)
-  Exploitation agricole
-  Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé (article L. 123-1-5 II 6° du Code de l'Urbanisme)
-  Cimetière civil ou militaire
-  Zone Inondée constatée (source : DDTM62)



 Emplacements réservés

Tableau des surfaces :

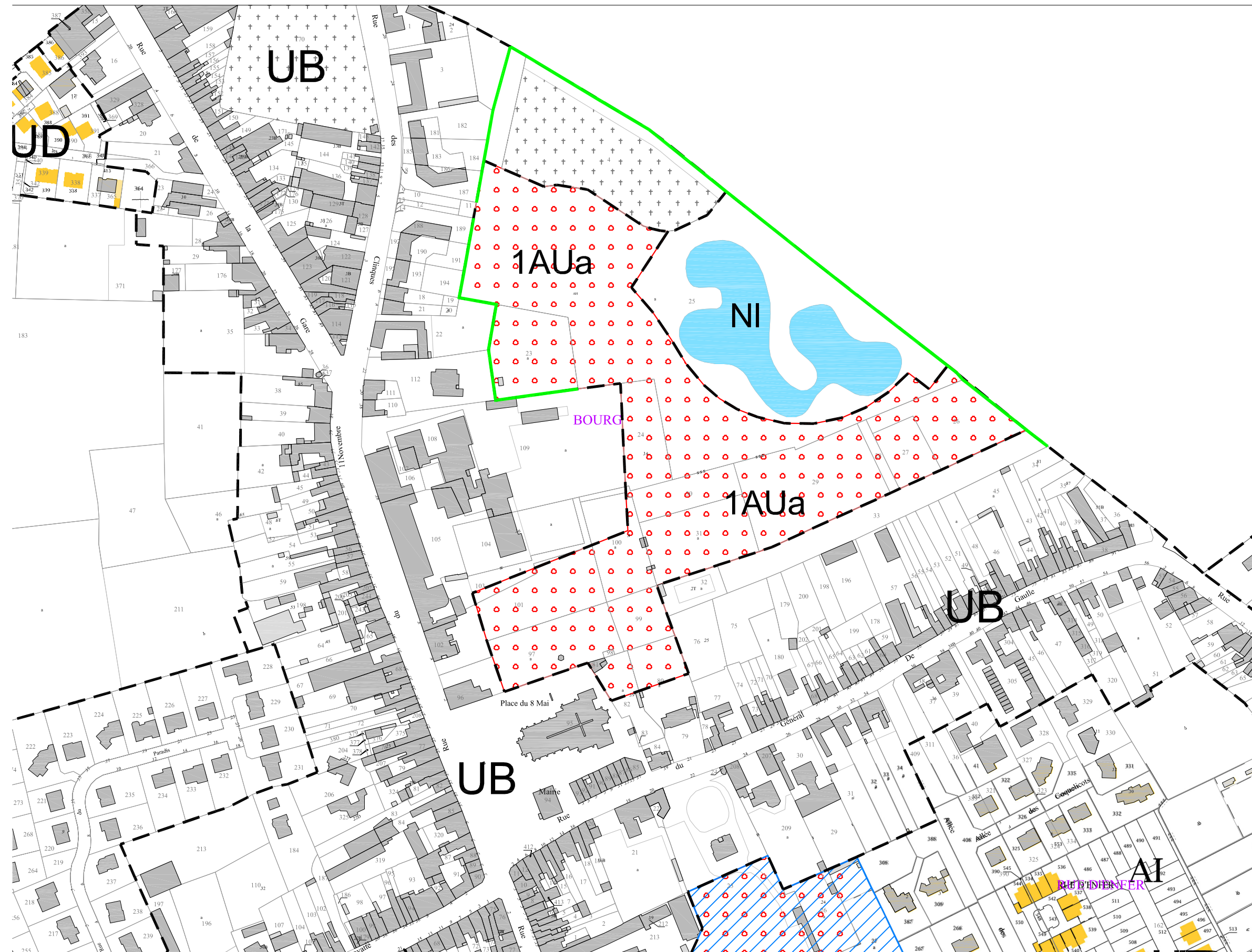
Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Voirie d'accès à la zone 1AU	2041 m ²	Commune
2	Voirie d'accès à la zone UH	170 m ²	Commune
3	Voirie d'accès à la zone 2AU	1106 m ²	Commune
4	Agrandissement de la desserte de sécurité du collège	938 m ²	Commune
5	Voirie d'accès à la zone 1AUb	746 m ²	Commune
6	Voirie d'accès à la zone 1AUb	383 m ²	Commune
7	Voirie d'accès à la zone 1AUb	745 m ²	Commune



Ville de Laventie

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Zoom sur zone 1AUa "cœur de ville", échelle 1/2500
Zoom, version après modification



Légende :

--- Limites de zones

Zones urbaines :

- UB : Zone urbaine correspondant au centre-bourg du village
- UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- Périmètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.G.) (art. L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Secteurs dans lesquels sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
- Secteurs dans lesquels sont imposés 50% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle protégée
- NI : Zone naturelle à vocation de loisirs

Zones agricoles :

- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole à vocation d'activité
- Ae : Zone agricole à vocation d'équipement
- Aj : Zone agricole à vocation de jardins ouvriers

Zones à urbaniser :

- 1AUa, 1AUb : Zone d'urbanisation future, de court terme
- 2AU : Zone d'urbanisation future, de long terme
- 1AUE : Zone d'urbanisation future, à vocation activité

Éléments de paysage et éléments patrimoniaux à protéger (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme) :

Éléments du paysage naturel :

- Etangs, mares
- Fossés
- Haies champêtres
- Entités boisées

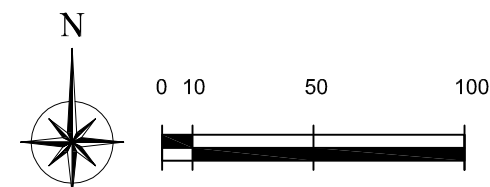
Éléments repérés conventionnels

- Bâtiments durs ou légers récemment construits (mise à jour du cadastre)
- Exploitation agricole
- Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé (article L 123-1-5 II 6° du Code de l'Urbanisme)
- Cimetière civil ou militaire
- Zone Inondée constatée (source : DDTM62)

Emplacements réservés

Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Voirie d'accès à la zone 1AU	2041 m ²	Commune
2	Voirie d'accès à la zone UH	170 m ²	Commune
3	Voirie d'accès à la zone 2AU	1106 m ²	Commune
4	Agrandissement de la desserte de sécurité du collège	938 m ²	Commune
5	Voirie d'accès à la zone 1AUb	746 m ²	Commune
6	Voirie d'accès à la zone 1AUb	383 m ²	Commune
7	Voirie d'accès à la zone 1AUb	1025 m ²	Commune



Ville de Laventie

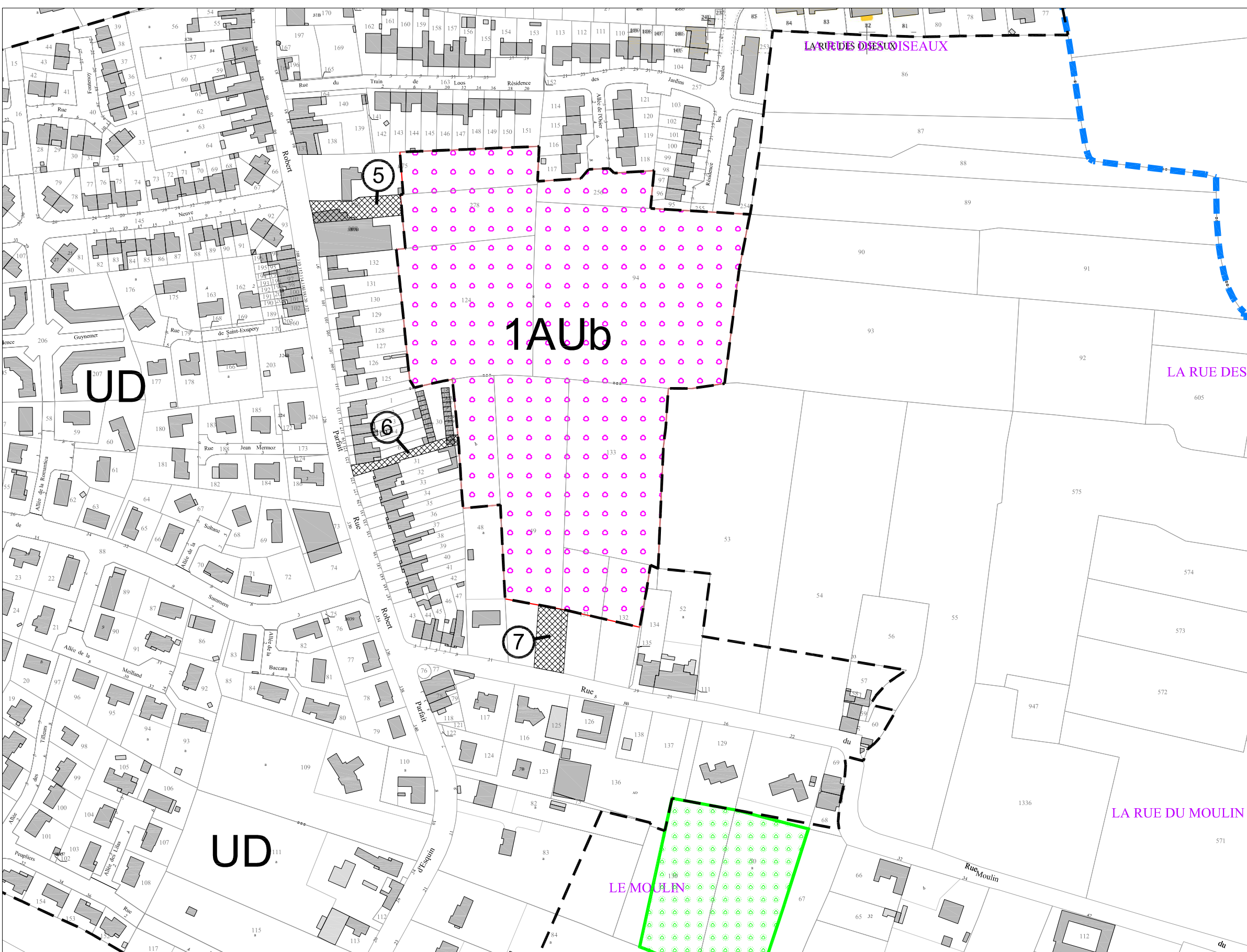
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Zoom secteur Sud-Est de la ville, échelle 1/2500

Zoom, version avant modification

Légende :

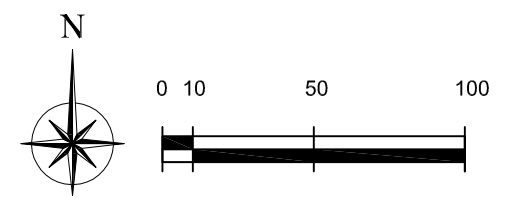
- Limites de zones
- Zones urbaines :**
 - UB : Zone urbaine correspondant au centre-bourg du village
 - UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - Périmètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.G.) (art. L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
 - Secteurs dans lesquels sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
 - Secteurs dans lesquels sont imposés 50% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
 - UE : Zone urbaine à vocation économique
 - UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Zones naturelles :**
 - N : Zone naturelle protégée
 - NI : Zone naturelle à vocation de loisirs
- Zones agricoles :**
 - A : Zone agricole
 - Aa : Zone agricole à vocation d'activité
 - Ae : Zone agricole à vocation d'équipement
 - Aj : Zone agricole à vocation de jardins ouvriers
- Zones à urbaniser :**
 - 1AUa, 1AUb : Zone d'urbanisation future, de court terme
 - 2AU : Zone d'urbanisation future, de long terme
 - 1AUE : Zone d'urbanisation future, à vocation activité
- Éléments de paysage et éléments patrimoniaux à protéger** (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme) :
 - Éléments du paysage naturel :**
 - Etangs, mares
 - Fossés
 - Haies champêtres
 - Entités boisées



Emplacements réservés

Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Voirie d'accès à la zone 1AU	2041 m ²	Commune
2	Voirie d'accès à la zone UH	170 m ²	Commune
3	Voirie d'accès à la zone 2AU	1106 m ²	Commune
4	Agrandissement de la desserte de sécurité du collège	938 m ²	Commune
5	Voirie d'accès à la zone 1AUb	746 m ²	Commune
6	Voirie d'accès à la zone 1AUb	383 m ²	Commune
7	Voirie d'accès à la zone 1AUb	745 m ²	Commune

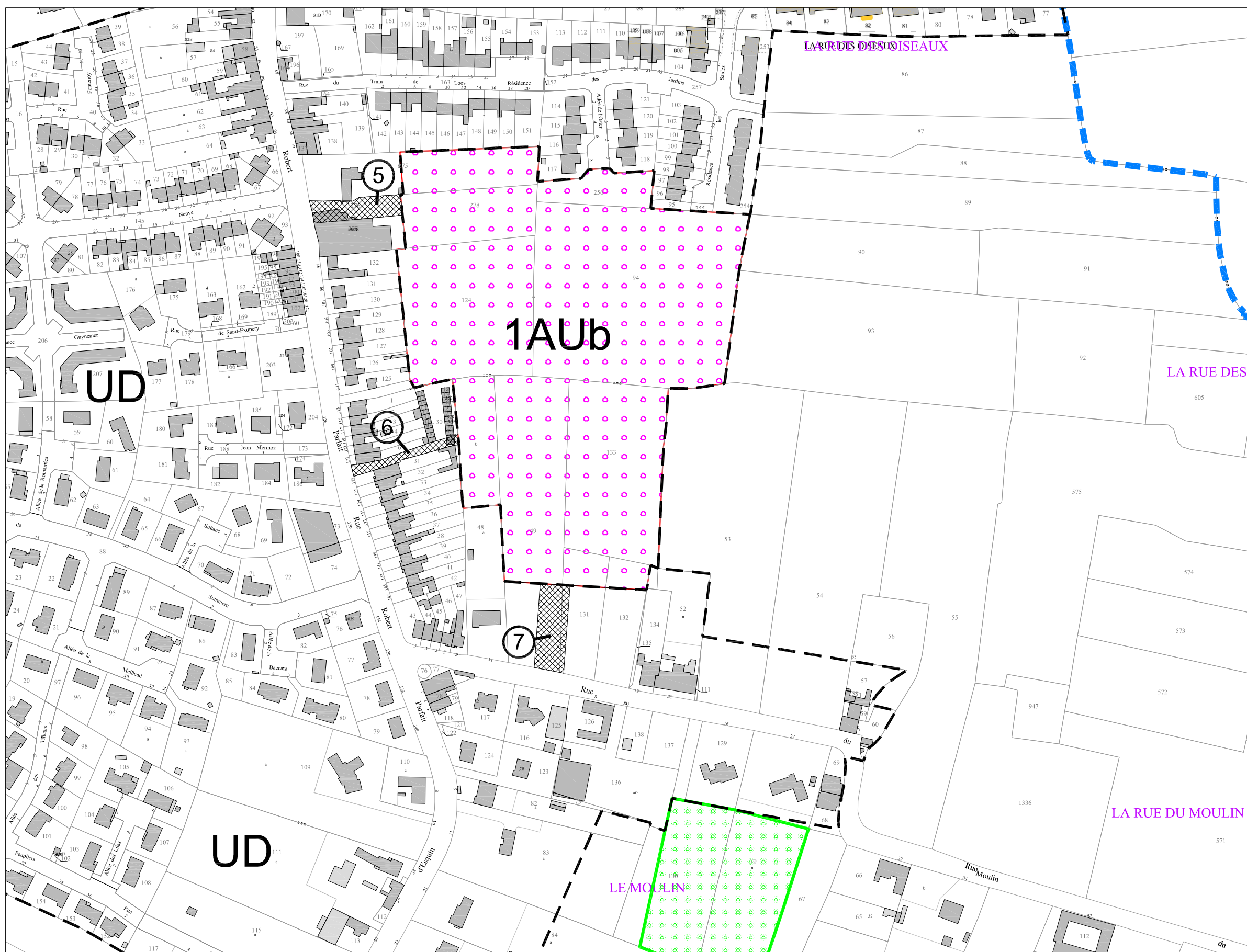


- Éléments repérés conventionnels**
 - Bâtiments durs ou légers récemment construits (mise à jour du cadastre)
 - Exploitation agricole
 - Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé (article L.123-1-5 II 6° du Code de l'Urbanisme)
 - Cimetière civil ou militaire
 - Zone Inondée constatée (source : DDTM62)

Ville de Laventie

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Zoom secteur Sud-Est de la ville, échelle 1/2500
Zoom, version après modification



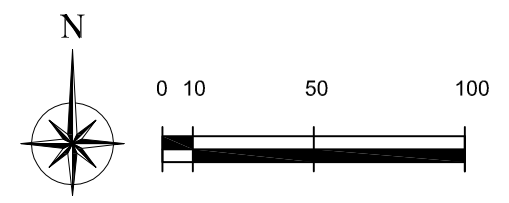
Légende :

- Limites de zones
- Zones urbaines :**
 - UB : Zone urbaine correspondant au centre-bourg du village
 - UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
 - Périmètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.G.) (art. L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
 - Secteurs dans lesquels sont imposés 30% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
 - Secteurs dans lesquels sont imposés 50% de logements aidés (logements locatifs aidés ou accession à la propriété) ; art. L151-15° du Code de l'Urbanisme
 - UE : Zone urbaine à vocation économique
 - UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Zones naturelles :**
 - N : Zone naturelle protégée
 - NI : Zone naturelle à vocation de loisirs
- Zones agricoles :**
 - A : Zone agricole
 - Aa : Zone agricole à vocation d'activité
 - Ae : Zone agricole à vocation d'équipement
 - Aj : Zone agricole à vocation de jardins ouvriers
- Zones à urbaniser :**
 - 1AUa, 1AUb : Zone d'urbanisation future, de court terme
 - 2AU : Zone d'urbanisation future, de long terme
 - 1AUE : Zone d'urbanisation future, à vocation activité
- Éléments de paysage et éléments patrimoniaux à protéger** (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme) :
 - Éléments du paysage naturel :**
 - Etangs, mares
 - Fossés
 - Haies champêtres
 - Entités boisées

Emplacements réservés

Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Voirie d'accès à la zone 1AU	2041 m ²	Commune
2	Voirie d'accès à la zone UH	170 m ²	Commune
3	Voirie d'accès à la zone 2AU	1106 m ²	Commune
4	Agrandissement de la desserte de sécurité du collège	938 m ²	Commune
5	Voirie d'accès à la zone 1AUb	746 m ²	Commune
6	Voirie d'accès à la zone 1AUb	383 m ²	Commune
7	Voirie d'accès à la zone 1AUb	1025 m ²	Commune



- Bâtiments durs ou légers récemment construits (mise à jour du cadastre)
- Exploitation agricole
- Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé (article L.123-1-5 II 6° du Code de l'Urbanisme)
- Cimetière civil ou militaire
- Zone Inondée constatée (source : DDTM62)